

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260429-DEL_2026_041-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 28 avril
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 15 avril 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Ghislaine DEFOOR

Madame Myriam DEFONTAINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des indemnités des Maire, Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance d'installation du 21 mars dernier, ont été votées les indemnités des Maire et des Adjoints au Maire.
Considérant que pour la bonne organisation des affaires municipales, il a été décidé de nommer 8 conseillers municipaux aux côtés des Adjoints,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote Pour 22**
Abstention 7

- De verser, à compter du 1^{er} mai 2026, une indemnité aux Conseillers Municipaux délégués, étant précisé que cette indemnité ne peut être supérieure à 6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- De modifier le tableau des indemnités des élus comme suit :

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
(Articles L.2123-20-1 du Code des Collectivités Territoriales)**

Nom de la commune : VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Population totale : 5 202 habitant

Fonction	Taux de base « VOTE » Hors Majoration (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Taux « VOTE » Majoré au titre « de la DSU »	Taux Majoration Appliqué au titre de « Commune Chef-Lieu » :	Taux Majoration Appliqué au titre de « station touristique » -Commune de - 5000 habitants -Commune de + 5000 habitants	Taux Majoration Appliqué au titre de « Commune Sinistrée »	TOTAL en %
Maire	58,30%					58,30%
1 ^{er} Adjoint	22,32%					22,32%
2 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
3 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
4 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
5 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
6 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
7 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
8 ^{ème} Adjoint	17,60%					17,60%
Conseiller Municipal Délégué à l'entretien, la modernisation du patrimoine communal et des mobilités douces	6%					6%
Conseiller Municipal Délégué à l'accompagnement à l'emploi	5%					5%
Conseiller Municipal Délégué à l'hygiène dans les établissements scolaires et à la santé publique infantile	5%					5%

Conseiller Délégué à la sécurité des équipements sportifs et à la prévention des risques	5%					5%
Conseiller Délégué à la transition écologique et à la valorisation des espaces verts	5%					5%
Conseiller Délégué à la cohésion sociale et au développement des liens intergénérationnels	5%					5%
Conseiller Municipal Délégué à la prévention et à la lutte contre les violences intrafamiliales	5%					5%
Conseiller Municipal Délégué à la médiation citoyenne et à la régulation des conflits de voisinage	5%					5%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Loison-sous-Lens, le 29 avril 2026



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI

